

Section des Affaires Judiciaires & Pénitentiaires

La mission

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA a en charge l'appui au système judiciaire malien. Son mandat vise au rétablissement de l'Etat de droit dans les régions du nord du pays et à Bamako, moyennant un appui technique et financier aux juridictions, aux administrations judiciaires et pénitentiaires et aux centres de détention.



Pour accomplir sa mission, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires mène les activités suivantes

- Appui technique et financier au Ministère de la Justice, en collaboration avec d'autres Sections substantives de la MINUSMA et des partenaires tels que le PNUD, en vue de construire ou réhabiliter, ainsi que l'équipement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires endommagées lors de la crise survenue dans le nord du Mali ;
- Appui au renforcement de la chaîne pénale : redéploiement des magistrats, renforcement des capacités des acteurs de la justice notamment à travers l'organisation de sessions de formations, de séances de sensibilisation et de forums ;
- Appui au renforcement institutionnel via la mise en place d'un mécanisme de concertation avec le Ministère de la Justice, la mise à disposition d'experts judiciaires et pénitentiaires ;
- Soutien, en collaboration avec le PNUD, du projet de réforme de la justice, de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée au Mali, lequel a été officiellement remis par des experts indépendants au Ministre de la Justice le 10 mars 2015 ;
- Appui à l'amélioration des conditions de détention notamment par l'organisation de la Journée du détenu, célébrée chaque année au Mali, dans le cadre de la Journée des droits de l'Homme (le 10 décembre), en vue d'aider à la réinsertion des détenus dans leurs communautés, et des sessions de sensibilisation sur la maladie à virus Ebola.

Les Affaires Judiciaires et Pénitentiaires en quelques chiffres

- 7 juridictions et 7 prisons réhabilitées sur les 12 sont désormais opérationnelles dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti ;
- 290 magistrats, officiers de police judiciaire et agents de l'administration pénitentiaire ont bénéficié de formations ;
- 35 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) - dont 20 de l'Etat-major de la légion de la gendarmerie et 15 du commissariat de police de Sévaré - ont bénéficié d'une formation sur les procédures applicables en matière pénale pendant l'enquête préliminaire ainsi que sur le respect des normes relatives à la protection des femmes et des mineurs ;
- 2 régions, à savoir Gao et Tombouctou, ont bénéficié d'une inspection de leurs services pénitentiaires.

